

Décision n° 2020-1443
de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes
et de la distribution de la presse
en date du 10 décembre 2020
abrogeant la décision n° 2016-0890 en date du 1^{er} septembre 2016
autorisant le département du Jura à utiliser des fréquences radioélectriques
de boucle locale radio de la bande 3,4 - 3,6 GHz dans le département du Jura

L'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ci-après « l'Arcep »),

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après le « CPCE »), et notamment ses articles L. 32-1, L. 33-1, L. 36-7 (6°), et L. 42-1 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le courrier du conseil départemental du Jura en date du 29 octobre 2020 ;

Après en avoir délibéré le 10 décembre 2020,

Pour les motifs suivants :

Par la décision n° 2016-0890 de l'Arcep en date du 1^{er} septembre 2016 modifiée, le conseil départemental du Jura est autorisé dans le cadre d'un réseau d'initiative publique de boucle locale radio à utiliser des fréquences de la bande 3,4 - 3,6 GHz sur le département du Jura jusqu'au 24 juillet 2026.

Par un courrier en date du 24 octobre 2020, le conseil départemental du Jura a demandé à restituer les fréquences qui lui sont attribuées dans la bande 3,4 - 3,6 GHz dans le département du Jura, notamment en raison de « l'extinction du réseau d'initiative publique de boucle locale radio ».

Il résulte de ce qui précède et de l'examen du dossier que rien ne s'oppose à ce que l'Arcep réponde favorablement à la demande du conseil départemental du Jura.

Ainsi, par la présente décision, l'Arcep abroge la décision n° 2016-0890 en date du 1^{er} septembre 2016 modifiée.

Décide :

Article 1. La décision n° 2016-0890 de l'Arcep en date du 1^{er} septembre 2016 modifiée est abrogée.

Article 2. La directrice générale de l'Arcep est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au conseil départemental du Jura et publiée sur le site internet de l'Arcep.

Fait à Paris, le 10 décembre 2020,

Le Président

Sébastien SORIANO